



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 17 octobre 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Budget GEMAPI DM 1	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 098	Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.
Titulaires présents : 29	
Suppléants présents : 1	
Pouvoirs : 6	
Excusés : 2	
Nombre de votants : 36	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Lors de la création du budget 2022, le coût de l'étude de danger de la digue de Breuches était inscrit pour un montant de 42 274.80 € TTC et une estimation de la SAFEGE pour le relevé topographique à hauteur de 12 000 € TTC. Ainsi, un montant global de 54 000 € TTC a été voté au BP 2022.

Or, lors des consultations, l'offre la mieux-disante pour l'étude s'est élevée à 44 075 € TTC et 16 797 € TTC pour la topographie, soit un total de 60 872 € pour l'opération globale. Ce nouveau plan de financement traduit une augmentation de 6 872 € TTC par rapport aux prévisions budgétaires 2022. Pour rappel, la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs a été demandée et accordée sur la base de ce nouveau chiffrage à hauteur de 25 363.50 € soit 50%.

Une régularisation de + 7 000 € à l'article 617 (étude), chapitre 011 (charges à caractère général) est donc nécessaire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 03/11/2022
Reçu en préfecture le 03/11/2022
Affiché le
ID : 070-247000755-20221017-D2022_098-DE



Objet	Budget GEMAPI DM 1	Délibération n°2022	098
		Page 2 sur 3	

Concernant les dépenses de personnel et plus particulièrement la revalorisation de la masse salariale, il convient d'inscrire un montant de 2 000 € à l'article 6215, (personnel affecté par la collectivité de rattachement), chapitre 012 (charges de personnel).

Ces nouvelles inscriptions budgétaires s'élevant à 9 000 € seront compensées par une diminution de l'excédent qui s'élève à ce jour à 168 000 €. Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2022, la décision modificative ci-dessous est proposée :

- BUDGET GEMAPI**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP 2022
Chap 011 D	617	Etude	57 500 €	7 000 €	64 500 €
Chap 012 D	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	23 000 €	2 000 €	25 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	122 000 €	281 000 €
Investissement	41 200 €	41 200 €
Budget Total	163 200 €	322 200 €




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

Objet

Budget GEMAPI DM 1

Envoyé en préfecture le 03/11/2022
Reçu en préfecture le 03/11/2022
Affiché le 
ID : 070-247000755-20221017-D2022_098-DE

Délibération n°2022

098

Page 3 sur 3

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget Gemapi
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant ainsi que le Trésorier de la CCPLX chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Ainsi délibéré et signé


Le Président

Jacques DESHAYES

